



Déclaration préalable
CTP Dases du 18 décembre 2012

Madame la Présidente,
Madame la Directrice
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Chers collègues,
Bonjour

La **Cfdt** ne pouvait entamer ce CTP sans rappeler à vos bons souvenirs les promesses que vous aviez faites jadis aux CSE (il y a un an). Ces promesses de « coloriser aux couleurs de la Ville » les statuts révisés de ce corps de métier, pour qu'un maximum de ces agents puissent accéder rapidement au 2^{ème} grade. Alors, comment la Ville peut-elle à la fois proclamer un corps commun Département/CASVP et laisser persister des inégalités dans les conditions d'accès au 2^{ème} grade ?

Comment accepter que seuls 48 CSE puissent accéder à ce 2^{ème} grade alors qu'ils sont plus de 80 à remplir vos conditions dérogatoires, que 70 % ont atteint l'indice terminal et près de 90% seraient promouvables selon le nouveau statut ! Beaucoup d'entre eux attendent, depuis 6 ans maintenant, cette réforme pour planifier leur départ à la retraite, certains l'ont même retardée ...

La Ville avait promis un geste fort pour compenser cette attente ... Certes, nous pouvons saluer la rapidité de l'application du nouveau statut... mais avec cette disposition dérogatoire très limitative, cette absence de promotion classique pour 2013 et le manque de négociation sur le ratio promu-promouvable 2013-2015 laissent un goût amère qui ne calmera probablement pas le mouvement revendicatif des CSE !

En toile de fond, rappelons ce thème de l'égalité femme / homme qui vous est cher, Madame la Présidente, que l'on reporte sans cesse à l'année suivante, mais qui reste un vrai problème dans les filières féminines notamment dans la filière sociale !

La **Cfdt** voulait également revenir sur un sujet récurrent : la qualité du dialogue social. Certes, un groupe de travail devrait démarrer sur ce thème au niveau central, mais en attendant, à la DASES, des progrès restent à faire ! Les sujets sont trop souvent abordés qu'en bout de course, lorsque les projets sont déjà tout ficelés. L'exemple de la réorganisation du bureau de la réglementation nous le démontre parfaitement : une seule réunion de simple information aux organisations syndicales où nous avons à peine pu nous exprimer, sans négociation ni contre proposition possible !



De plus, les agents ont su que tout était déjà établi avant même l'avis du CTP.

La **Cfdt** dénonce ces pratiques de tenir à l'écart les organisations syndicales, de les informer après les agents que nous représentons, et de ne fournir aucun document au préalable, même pas sur table ! Nous ne demandons pas de la co-gestion, Madame la Directrice pour reprendre votre propos : mais un juste milieu pour éviter que le CTP devienne une simple chambre d'enregistrement.

Aussi, la **Cfdt** vous informe que, désormais et comme on l'a déjà annoncé et pratiqué avec la DRH, nous ne nous rendrons plus aux réunions de travail pour lesquelles aucun document ne nous aura été transmis au préalable.

Enfin, Madame la Directrice a annoncé récemment qu'elle souhaitait remettre à chacun des missions qui correspondent à sa catégorie : un travail de A pour les catégorie A, de B pour les B et de C pour les C.

Alors, que ferez-vous pour ces adjoints administratifs qui font fonction de SMS en SSDP ou dans les secrétariats de direction ? De ceux, gestionnaires au BASE qui ont les mêmes missions que des SA ? De ceux, relais informatique, qui auraient du accéder à la filière informatique au grade de techniciens supérieur ? Que pensez-vous de ces ASE qui font fonction de CSE en tant qu'adjointes de Direction dans les CAPI ... Et je n'ose aborder le cas des agents de titre IV où le faisant fonction devient monnaie courante ! Et cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive !

Madame la Directrice, si votre objectif est de remettre chacun d'entre eux dans le grade qui correspond à sa fonction, la **Cfdt** ne pourra qu'approuver !

Merci